



-République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement Strasbourg-Campagne

COMMUNE de RINGENDORF

MAIRIE - 67350
Téléphone : 03.88.70.73.20 - Fax : 03.88.01.90.81
Email : mairie.ringendorf@orange.fr

Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

- - - - -

Séance du 13 Septembre 2011

Nombre de Conseillers élus : 11 en fonction : 11 présents : 9

Sous la présidence de M. Edmond MAHLER, Maire

Membres présents : KOELL Freddy - VOLTZ Dominique - BERTRAND Céline - DUDT Jean-Jacques - FEIDT Corinne - HEBTING Antoine - HERRMANN Pascal - KLEIN Jean-Luc.

Membres absents excusés : MUHR Théo (Procuration à Dominique VOLTZ).
WILL Michel (Procuration à Jean-Jacques DUDT).

ORDRE du JOUR

1. - **Approbation du CR du Conseil Municipal du Jeudi 21 Juillet 2011.**

par les membres présents à la séance du Jeudi 21 Juillet 2011.

Affichage du PV et mise à disposition du CR.

Ce point a été mis à l'ordre du jour suite à la dernière réunion du CM du 21 Juillet 2011 (voir point 1 du CR).

M. le Maire expose qu'aucune collectivité à sa connaissance ne publie le CR du CM.

Afin de clarifier cette situation et de mettre en place une procédure adaptée, M. le Maire propose la délibération ci-dessous :

Comme d'habitude le Procès verbal affiché est celui transmis à la Préfecture du Bas-Rhin et le compte-rendu détaillé de la réunion du Conseil Municipal est transmis à chaque conseiller et sera inséré sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays de Hanau sous la rubrique : commune de Ringendorf

Le Conseil Municipal, avec 7 Voix *Pour*, 1 *Abstention* (Corinne FEIDT) et 3 Voix *Contre* (Céline BERTRAND, Antoine HEBTING, Pascal HERRMANN), valide cette nouvelle procédure et charge le Maire de l'application de cette décision.

2. - **ATSEM Ecole de Schalkendorf : augmentation des heures de travail.**

Considérant la demande d'un ATSEM 1^{ère} classe titulaire, mis en disponibilité du 01 Septembre 2010 jusqu'au 31 Août 2011, de mettre fin à cette disponibilité et de reprendre ses activités à partir du 01 Septembre 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'augmenter la durée hebdomadaire du travail à 18 heures correspondant à un coefficient d'emploi de 18/35^{ème}, la rémunération est versée sur la base de 14,28/35^{ème} à partir du 01 Septembre 2011.

Ce nombre d'heures de travail hebdomadaire est identique à celui du poste permanent non titulaire d' ATSEM créé par délibération du conseil municipal en date du 14 Septembre 2010.

Autorise le Maire à signer les documents afférents à cette modification de la durée hebdomadaire de travail.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2011.

3. - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

L'article 34 de la 4^{ème} loi de finances rectificative pour 2010, qui fixe les modalités de révision des valeurs locatives des locaux professionnels, qui sera engagée en 2012 a rendu obligatoire la création à compter du 01 Janvier 2012, de commissions intercommunales des impôts directs (C.I.I.E) par les communautés (urbaines, d'agglomérations ou de communes) levant la Fiscalité Professionnelle Unique.

La Communauté de Communes du Pays de Hanau est donc concernée, aussi le Conseil Communautaire doit-il délibérer avant le 01 Octobre 2011 pour que cette C.I.I.E soit en place le 01 Janvier 2012.

Celle-ci est composée de 11 membres :

- Le Président de la Communauté de Communes,
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Elle se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels ; à ce titre elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés (article 1504 du C.G.I.), donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (article 1505 du C.G.I.).

Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du Conseil Communautaire.

Bien que son rôle porte essentiellement sur les locaux d'activités, les contribuables soumis à la Taxe d'Habitation (T.H.), aux Taxes Foncières (T.F.), et à la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E), doivent y être équitablement représentés.

Les 18 communes de la Communauté de Communes du Pays de Hanau (sauf la commune de Schillersdorf représentée d'office par M. BRUMBTER) doivent proposer chacune 1 personne pour la liste des 20 membres titulaires et 1 personne pour la liste des 20 membres suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme :

Membre Titulaire : Edmond MAHLER.

Membre Suppléant : Freddy KOELL.

4. - Aménagement de la Place de l'Eglise.

Suite à la demande de M. Pascal HERRMANN de mettre ce point à l'ordre du jour (voir également CR de la Commission des Finances du Jeudi 16 Juin 2011, point 5 : M. Antoine HEBTING propose qu'une décision devra être prise lors d'un prochain Conseil Municipal afin de clarifier cette situation qui n'a que trop duré).

M. le Maire propose la délibération suivante :

Concernant la demande d'aménagement de cette place avec la mise en place de 2 portillons et d'une séparation clôturée sous forme de grillage,

Le Conseil Municipal, avec 3 Voix Pour et 8 Voix Contre (MAHLER Edmond - KOELL Freddy - VOLTZ Dominique - DUDT Jean-Jacques - FEIDT Corinne - KLEIN Jean-Luc).

décide de laisser cette place dans l'état actuel et de ne pas procéder à cet aménagement.

M. Antoine HEBTING espère qu'il n'y aura jamais d'accident corporel à déplorer.

5. - Vente de terrain au lieudit Weisskirschbaum.

M. le Maire informe qu'il a été contacté par les 2 fils de M. et Mme Michel WEBER (Nicolas et Raphaël) qui estiment que le prix de vente de ce terrain est trop élevé. Après entretien avec les 2 fils, M. le Maire précise que le prix demandé est bien celui en vigueur, appliqué par la Commune pour la vente de terrains.

M. Pascal HERRMANN a envoyé un mail aux membres du CM à ce sujet en date du 5 Août 2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier la délibération prise par le conseil municipal en date du 30 Octobre 2007 dont le texte est relevé ci-dessous :

Considérant la demande formulée par Monsieur Michel WEBER tendant à acquérir une parcelle au droit de sa propriété,

Le Conseil Municipal,
décide de vendre à Monsieur Michel WEBER, domicilié à Ringendorf, 3 rue des Mésanges, les parcelles cadastrées à la section 19 numéros 608/223 et 610/0.223 au lieudit "Weisskirschbaum" d'une contenance totale de 1,79 ares de terrain,
fixe le prix à 762,25 euros l'are soit au total 1.364,43 euros,
met tous les frais résultant de cette vente à la charge de l'acquéreur,
charge Monsieur KOELL Freddy, Premier Adjoint au Maire, de représenter la Commune pour l'établissement de l'acte de vente sous forme d'acte administratif,
autorise le Maire à signer toute pièce y afférente,
à recouvrer les montants correspondants.

6. - Entretien des terrains de football par l'ouvrier communal.

M. Antoine HEBTING demande à mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal (point 7 du CR de la Commission des Finances du Jeudi 16 Juin 2011) les heures d'entretien des terrains de foot effectuées par l'ouvrier communal.

Il précise compte tenu de la situation financière de la Commune, faut-il continuer à prendre en charge ces heures d'entretien ?

M. Jean-Luc KLEIN est d'accord pour la prise en charge à condition que le travail de l'ouvrier communal ne subisse pas de retard sur d'autres tâches.

Le Conseil Municipal par 7 Voix *Pour*, 1 *Abstention* (Edmond MAHLER) et 3 Voix *Contre* (Céline BERTRAND, Antoine HEBTING, Pascal HERRMANN) maintient la délibération prise par le conseil municipal en date du 14 Avril 2009 dont le texte est relevé ci-dessous :

Considérant la nécessité d'un entretien régulier des terrains de football municipaux, en l'occurrence les travaux de tonte,
Monsieur Edmond MAHLER, Maire, ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal, avec 7 voix *Pour* et 3 voix *Contre* (Céline BERTRAND, Antoine HEBTING et Pascal HERRMANN).
décide de faire effectuer lesdits travaux par l'ouvrier communal, sans refacturation au FOOTBALL CLUB de RINGENDORF.

8. - Diverses Infos.

M. Jean-Jacques DUDT signale une lampe de l'éclairage public est hors service à l'angle de la rue du Printemps et des 4 Vents.

Un élagage est également à prévoir au niveau de la ferme de Suzel par le nouveau propriétaire étant donné que le lampadaire de l'éclairage public est caché par un arbre.

M. le Maire informe qu'il est intervenu auprès des Centres Techniques du CG67 de Hochfelden et de Bouxwiller pour la prise en compte du dégagement de la route vers Kirrwiller pour le désenclavement hivernal à la place de celle vers Lixhausen qui est beaucoup plus dangereuse durant la période hivernale.

Réunion Commission de l'Environnement et de l'Urbanisme : **Mardi 27/09/2011 à 20h.**

Réunion Commission des Fêtes, Cérémonies, du Bulletin Ring-Infos : **Mardi 04/10/2011 à 20h.**

Réunion Commission des Finances : **Mardi 18/10/2011 à 20h.**

Réunion CM : **Mardi 25/10/2011 à 20h30.**

Suivent les signatures de tous les membres présents